

Image not found or type unknown



# Faut-il l'autorisation des deux parents pour utiliser le compte de leur enfant mineur ?

**Jurisprudence** publié le **10/07/2025**, vu **275 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON](#), petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

## Faut-il l'autorisation des deux parents pour utiliser le compte de leur enfant mineur ?

Le père de 3 enfants a effectué plusieurs virements au débit depuis les comptes épargne de ses enfants vers sa société, sans en avertir la mère. Avait-il le droit d'effectuer ces opérations sans son accord ?

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18386>